

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 18 octobre 2022 - Délibération n° 2022/10/11

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 11 octobre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVÉ Nadine – CLOCHON Bruno – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – LANDREVIE Laurence – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – SAINT-GEORGES Bruno – DEFEMME Catherine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – PARAYRE Régis – FERRAND Marc – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – FOURIGNON Vincent – PAMIES Jean-Michel – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Pouvoirs :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. Mme FAURE Josette donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
8. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. DUBREUIL Raymond
10. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain

Suppléance : Mme LANDREVIE Laurence remplace M. PARAYRE Régis – M. SAINT-GEORGES Bruno remplace M. Jean-Michel PAMIES – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOREAU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	41	51			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
51	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14

Vu le tableau des effectifs de la collectivité.

Vu les crédits suffisants inscrits au budget de la collectivité.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement son livre III sur le recrutement, le titre I sur les conditions générales d'accès aux emplois et le chapitre III portant sur les dispositions propres à la fonction publique territoriale, chaque emploi de la collectivité doit être créé par l'assemblée délibérante.

M. Le Président expose les éléments ci-après :

Afin de permettre l'évolution de carrière des agents, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la Communauté de communes avec les créations de postes suivantes :

Ouverture d'un poste d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet :

Le poste de chef d'équipe technique est ouvert sur le grade d'adjoint technique.

Il est proposé de l'ouvrir sur l'ensemble du cadre d'emplois des adjoints techniques pour permettre un avancement sur l'adjoint principal de 2ème classe

Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise à agent de maîtrise principal à temps complet :

Le poste de responsable du service CTDMA est ouvert sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe. Etant donné l'encadrement réalisé sur ce poste, il est proposé de l'ouvrir au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Ouverture d'un poste de rédacteur à temps complet pour le poste d'assistante ressources humaines actuellement ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

A l'issue de cet exposé, M. Le Président invite les Conseillers à se prononcer sur les modifications proposées au tableau des effectifs.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve l'ouverture/création d'un poste de chef d'équipe sur l'ensemble du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- Approuve l'ouverture/création d'un poste de responsable CTDMA sur l'ensemble du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- Approuve l'ouverture/création du poste d'assistant ressources humaines sur le grade de rédacteur territorial ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs sur le modèle annexé à la présente délibération.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

